Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260321-20260321_03_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026 À 11H00

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	17/03/2026
Nombre de Conseillers présents :	17
Date d'affichage :	17/03/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 11 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. LAILLON Jean-Claude, doyen des conseillers.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme SAUVEE Julie – M. BODSON Jean – Mme TINGAUD Amélie - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis –Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent –M. LAMARRE Michaël – M. LE DAMANY Philippe – Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MARTIN Chloé – Mme MOREL Linda (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé :
Procurations : Mme BROUDIC Camille donne pouvoir à Mme TINGAUD Amélie
Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie donne pouvoir à M. LAILLON Jean-Claude
Secrétaire de séance : Mme MOREL Linda

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.21* 03

Objet : Administration : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 19 suffrages exprimés pour la liste de Madame Julie SAUVEE ;

Le conseil municipal, par :

- 19 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

-ELIT la liste de Madame Julie SAUVEE;

-INSTALLE

- Madame Julie SAUVEE en qualité de 1ère adjointe ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260321-20260321_03_01-DE

- Monsieur Jean BODSON en qualité d'adjoint ;
- Madame Amélie TINGAUD en qualité d'adjointe ;
- Monsieur Dominique DERRIEN en qualité d'adjoint ;

-AUTORISE Madame Julie SAUVEE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	Le secrétaire,
Le 23/03/2026	Pierre ADAM	Linda MOREL

